



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070578

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

OPAH Centre Historique. 45 rue des Bahutiers, 30 rue du Puits Descazeaux, 76 crs Al. Lorraine, 17bis rue Contrescarpe, 13 rue Ulysse Despaux, 7 rue Davin et 8 rue Renière. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **M. LABARTHE François, copropriétaire de l'immeuble sis 45, rue des Bahutiers à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration complète d'un immeuble de 6 logements en 5 logements dont un de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001202.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38.417 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26.892 €

Aide de la CUB 10% : 3.842 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38.417 \text{ €} \times 10\% = 3.842 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LABARTHE François une participation d'un montant de 3.842 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 30, rue du Puits Descazeaux :**

Cette opération consiste en la restructuration d'un immeuble vacant de 12 logements et un local commercial en 10 logements dont 3 de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 avril 2007

- **Mme BOTHOREL Annick, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001252.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 23.817 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16.672 €
Aide de la CUB 10% : 2.382 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $23.817 \text{ €} \times 10\% = 2.382 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme BOTHOREL Annick une participation d'un montant de 2.382 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme PASTRE Michel, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001253.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 16.332 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 11.432 €
Aide de la CUB 10% : 1.633 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $16.332 \text{ €} \times 10\% = 1.633 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme PASTRE Michel une participation d'un montant de 1.633 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Mme BOURROUILLOU Georges, copropriétaire de l'immeuble sis 30, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 3 juillet 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001251.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 22.456 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 15.719 €
Aide de la CUB 10% : 2.246 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $22.456 \text{ €} \times 10\% = 2.246 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme BOURROUILLOU Georges une participation d'un montant de 2.246 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. LE GALL Nicolas, copropriétaire de l'immeuble sis 76, crs Alsace Lorraine à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001401.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29.450 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 20.615 €
Aide de la CUB 10% : 2.945 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $29.450 \text{ €} \times 10\% = 2.945 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. LE GALL Nicolas une participation d'un montant de 2.945 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mle MEIGNIE Anne, copropriétaire de l'immeuble sis 17bis, rue Contrescarpe à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs des 7 juillet et 18 septembre 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001416.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 11.226 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 7.858 €

Aide de la CUB 10% : 1.123 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11.226 \text{ €} \times 10\% = 1.123 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle MEIGNIE Anne une participation d'un montant de 1.123 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI ST GERMAIN D'AUBIN, propriétaire de l'immeuble sis 13, rue Ulysse Despaux et 7, rue Davin à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un l'immeuble composé de 6 logements en 4 logements dont 1 de type 3 en loyer PST et 1 de type 3 en loyer conventionné.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 10 juillet 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001394.

➤ **Logement PST :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 61.880 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 55.692 €

Aide de la CUB 10% : 6.188 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $61.880 \text{ €} \times 10\% = 6.188 \text{ €}$

➤ **Logement conventionné :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 49.504 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34.653 €

Aide de la CUB 10% : 4.950 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $49.504 \text{ €} \times 10\% = 4.950 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI ST GERMAIN D'AUBIN Francis une participation d'un montant de 11.138 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. GUIEYSSE Francis, propriétaire de l'immeuble sis 8, rue Renière à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration d'un l'immeuble composé d'un garage et de 3 logements dont 1 de type 5 en loyer PST et 1 de type 3 en loyer conventionné.

Ce deuxième dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 septembre 2007 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033001391.

➤ **Logement PST :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 87.759 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 78.983 €

Aide de la CUB 10% : 8.776 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $87.759 \text{ €} \times 10\% = 8.776 \text{ €}$

➤ **Logement conventionné :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 41.604 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29.123 €

Aide de la CUB 10% : 4.160 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $41.604 \text{ €} \times 10\% = 4.160 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. GUIEYSSE Francis une participation d'un montant de 12.936 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

